

Bureau du Conseil communal

RAPPORT DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DE JUILLET 2010 À FIN JUIN 2011 ET SUR L'ÉTAT DE SES ARCHIVES

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les

présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Séances plénières simples du Conseil communal	5	6	10
Séances plénières doubles du Conseil communal	16	13	11
Démissions de membres du Conseil	2	4	10
Motions déposées	22	27	18
Postulats déposés	31	47	28
Projets de règlement	0	0	3
Interpellations ordinaires	28	36	42
Interpellations urgentes	17	18	15
Pétitions	7	12	9
Préavis	57	43	56
Rapports-préavis	16	25	26
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R148	R121	R142*
Questions écrites transmises à la Municipalité	4	11	16
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	89	105	99
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	120	126	100
Séances de la Commission de gestion	10	15	13
Séances de la Commission des finances	12	13	11
Séances de la Commission des pétitions	5	7	5
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	13	5	4
Séances de la Commission de politique régionale	5	5	5
Séances du Bureau du Conseil	20	19	17
Invitations reçues	110	103	81
Nombre d'objets soumis durant les 4 week-ends de votations	14	12	15

*En 2008, la numérotation commence au 1^{er} janvier. Le premier rapport à l'ordre du jour de la première séance 2008-2009 a le numéro R27. Le dernier rapport de l'année 2008-2009 a le numéro R169.

Cette dernière année de législature, le Bureau avait deux tâches spécifiques à remplir :

- assumer sa fonction de Bureau électoral lors des élections communales du 13 mars 2011 ;
- proposer au Conseil communal de la législature suivante une candidature pour le poste de secrétaire du Conseil communal ;

Pour les élections communales, le Bureau a assumé ses fonctions de Bureau électoral. Lors du dépouillement, il a assuré une présence continue de 5 heures du matin le dimanche 13 mars au lundi 14 mars à 14h00. Bien organisé dans sa logistique par le secrétariat municipal, ce dépouillement a connu en effet quelques problèmes liés à l'informatique, qui ont reporté la signature du procès-verbal d'une bonne douzaine d'heures et rendu difficile la publication de résultats intermédiaires. Par ailleurs, le Bureau légal a procédé, lors du dépôt des listes, au tirage au sort des numéros des listes. Il a également, au cours de séances officielles, pris acte des élections tacites (2^{ème} tour pour la Municipalité, élection à la syndiculture). Le Bureau élargi a analysé le déroulement de ces élections, et a tiré de ses expériences des enseignements à destination des prochaines élections fédérales et cantonales.

Le règlement donne implicitement au Bureau la mission de présenter une candidature au poste de Secrétaire du Conseil communal lors de la séance d'assermentation de début de législature. Anticipant cette tâche, le Bureau a abordé dès l'automne une réflexion sur les forces et les faiblesses du secrétariat alors en activité et les ajustements et améliorations à y apporter. L'annonce de la démission de la titulaire pour fin mars a réorienté cette démarche et suscité une réflexion sur la définition du poste. Un remplacement ad intérim s'imposait pour les trois derniers mois de la législature, et M. Frédéric Tétaz, remplaçant lors du congé maternité de la secrétaire, a accepté de pourvoir à cet intérim. En parallèle, le Bureau a lancé une mise au concours pour le poste de Secrétaire du Conseil communal et pour lequel il a reçu 57 candidatures. Ces candidatures ont été étudiées par une délégation du Bureau, composée du Président et des deux vice-Présidents. La procédure de sélection en trois temps dont deux étapes d'entretiens a été accompagnée par le responsable des ressources humaines du SPeL. Par ailleurs, le Bureau a informé les présidents des groupes à chaque étape de la procédure. Au terme de celle-ci, le Bureau élargi a décidé, à l'unanimité, de soumettre à la nomination du nouveau Conseil la candidature de M. Frédéric Tétaz au poste de Secrétaire du Conseil communal.

Le Bureau avait constaté, depuis le début 2010 déjà, que les responsabilités du personnel, dont le règlement charge le Bureau ou le Président, sont difficiles à assumer pour des miliciens dont la présence au Bureau ne dure souvent qu'une année. Il est à relever que les effectifs du secrétariat ont passé de trois à cinq personnes en 2010, et que l'absence de locaux suffisamment grands a contraint le Bureau à une dissémination des places de travail dans l'Hôtel de Ville. Il sera nécessaire à l'avenir, dès que des locaux adéquats se libéreront, que les services du secrétariat puissent trouver un espace qui renforce leur unité.

Depuis la rentrée 2010, le Bureau du Conseil et son secrétariat réfléchissent au remplacement de la rédactrice du Bulletin du Conseil, pour cause de départ à la retraite. Le

Bureau a profité de ce remplacement pour réfléchir également à la réorganisation de l'ensemble du processus de publication. Le Bureau a consulté les personnes assumant jusqu'ici une charge dans l'élaboration de chaque édition, afin de recueillir leur avis et pour avoir de plus amples informations sur le temps nécessaire devant être imparti pour l'exécution de chaque étape de la publication. Le Bureau a également consulté des professionnels de la publication (correcteurs, spécialistes des métiers d'imprimerie) pour avoir des informations complémentaires. Après analyse des renseignements récoltés, le Bureau a décidé de diviser la charge en trois parties. La première, la tâche de retranscription, confiée à l'une des secrétaires en charge de la gestion électronique des données ; la seconde, la tâche de rédactrice du Bulletin, avec la prise en charge pour partie de la mise en page ; la troisième, la tâche de correcteur, confié à une personne travaillant sous mandat et qui reste à engager. Ces tâches définies, le Bureau a mis le poste de rédactrice du Bulletin du Conseil au concours. Il a reçu 101 candidatures dans le temps imparti. Le Bureau a délégué le soin de recevoir les candidats à deux de ses membres, au Secrétaire *ad interim* et à une responsable des ressources humaines du SPeL. Neuf personnes ont été reçues pour des entrevues, au terme desquelles Mme Patricia Pacheco a été retenue. Profitant de ces changements d'organisation, le Bureau a aussi souhaité réfléchir à la maquette du Bulletin du Conseil et notamment à la présentation de la version numérique. Il a donné la charge au Secrétaire, en collaboration avec la nouvelle rédactrice, de rencontrer un professionnel de la mise en page et du web design pour élaborer des propositions. A la demande du Bureau, le Secrétaire s'est adressé en priorité aux services de la Ville (Devcom).

Depuis août 2010, les séances du Conseil communal peuvent être visionnées sur internet, en direct ou en différé. Après un travail entrepris au cours de la fin 2009 et du premier semestre 2010, un prestataire de service a été choisi pour fournir un logiciel permettant de chapitrer les séances du Conseil pour faciliter leur consultation en tant qu'archives. Divers problèmes sont apparus au cours des six premiers mois de fonctionnement : impossibilités d'enregistrer les séances, panne d'ordinateur, difficulté pour définir les responsabilités des prises en charge des pannes au vu du nombre de prestataires œuvrant durant les soirées de Conseil (régisseur son, régisseur vidéo, diffuseur sur le canal info, diffuseur internet). Pour cette raison, le Bureau a décidé de résilier le contrat qui liait le Conseil avec la société de diffusion sur internet et de confier le mandat au régisseur son, qui officiait déjà pour les séances du Grand Conseil. Cette solution, en place depuis la séance du 12 mai semble porter ses fruits. En effet, ni le Bureau, ni le secrétariat n'ont eu à gérer de nouveaux problèmes ayant trait à la diffusion par internet.

A la suite de l'interpellation urgente de M. Pierre Santschi, intitulée « Interpellation urgente de Santschi Pierre et crts – Vote des Suisses de l'étranger par Internet : quelle application informatique et quelles conséquences pour Lausanne? », à la résolution votée par le Conseil le 1^{er} septembre 2009 enjoignant « [...] la Municipalité à user de ses pouvoirs et de son influence pour tenir informés en permanence le Conseil communal et son Bureau de tous les développements liés à l'introduction du vote par internet », à la lettre du Bureau du 16 novembre 2010 à la Municipalité demandant à ce

qu'une « *communication faisant état de ces développements soit transmise prochainement aux membres du Conseil communal* », le Conseil a reçu réponse de la position de la Municipalité dans un courrier du 26 novembre 2010. Cette position est la suivante: « [la Municipalité] *pouvait continuer à assumer la tenue du rôle et les opérations de vote par correspondance mais qu'elle renoncerait à collaborer aux opérations de vote impliquant l'utilisation d'Internet* ». Lors de sa séance du 31 mai 2011, le Bureau a décidé qu'au vu de la réponse de la Municipalité, et au vu de cas de « *hacking* » récents lors de votations à l'étranger, le point pouvait être classé.

Lors de cette année 2010-2011, le Bureau s'est inquiété de l'organisation des séances du Conseil communal et de la gestion des objets à l'ordre du jour, toujours plus nombreux. Dans le but d'accélérer le traitement des objets et de réduire l'ordre du jour, le Bureau a sollicité les présidents de groupe leur proposant diverses options dont, temporairement, la liberté pour le Président d'aménager l'ordre du jour en fonction des déterminations des commissions ; de consacrer un samedi entier à une séance ; d'ajouter des séances en soirée... Aucune de ces propositions n'a recueilli un consensus de tous les groupes. Il n'est donc resté au Bureau que de transformer les quelques

séances simples déjà programmées en séances doubles et d'ajouter une séance (simple), après négociation avec la Municipalité et les groupes. Conscient de la nécessité de traiter les objets mis à l'ordre du jour plus rapidement, le Bureau continue de réfléchir aux pistes envisageables pour accélérer les travaux du Conseil, non sans oublier de consulter les groupes chaque fois que nécessaire.

Le 11 février 2010, le secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal de l'année 2008 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal du second semestre de l'année 2008 et du premier semestre de l'année 2009 ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de l'année 2009 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau pour l'année 2009 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2009 ;
- des pétitions déposées en 2007.